

ÉCHOS PROS

STAGE

Diplôme notarial

Dans une réponse ministérielle publiée au Journal officiel du Sénat le 3 septembre dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur a précisé que les périodes d'immersion professionnelle dans le cadre d'une formation initiale où le stagiaire conserve le statut d'étudiant « se distinguent des mises en situation professionnelle d'une durée de deux ans accomplies par les titulaires du diplôme supérieur de notariat après l'attribution d'un master de droit notarial ». Le ministère explique que « dans ce cas, il s'agit d'un contrat de travail et cette période de professionnalisation de deux ans est organisée avec les centres nationaux de l'enseignement professionnel notarial ». Interrogé par ailleurs par la sénatrice sur le point de savoir « quelles mesures le gouvernement entend mettre en place pour favoriser la réalisation d'un stage en office notarial français, pour les étudiants qui le souhaitent ou dans un office notarial européen, pour une durée reconnue et validée pour leur master 2, de vingt-quatre mois », le ministère répond qu'il n'est pas compétent pour organiser la professionnalisation sous statut salarié mais que les universités « accompagnent utilement » les étudiants.

CODIFICATION

Urbanisme

Une ordonnance recodifiant la partie législative du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme a été publiée au Journal officiel le 24 septembre (Ord. n° 2015-1174, 23 sept. 2015) et entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

- 12 %

Tel est le recul enregistré dans les reprises de fonds de commerce au 1^{er} semestre 2015

5^E ÉDITION DU BAROMÈTRE BODACC EN PARTENARIAT AVEC ALTARES, 24 SEPT. 2015

LOI MACRON

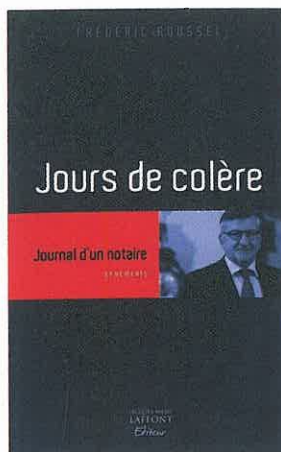
Quand un notaire prend la plume

Un notaire a choisi d'extérioriser sa colère en narrant un an de son quotidien. Détails.

« C'EST PAS COURANT dans le notariat. On a plutôt l'habitude d'écrire des articles scientifiques ». C'est en ces termes que Frédéric Roussel a attaqué la conférence de presse de présentation de son livre intitulé « *Jours de colère, journal d'un notaire* », publié le 24 septembre 2015 chez Jacques-Marie Laffont Éditeur. En 239 pages, cet ancien secrétaire du bureau du Conseil supérieur du notariat (CSN) revient son quotidien entre le 11 juillet 2014 et le 4 juillet 2015. L'opus est « né d'un coup de gueule », confie l'auteur. En reflet, le premier chapitre s'intitule « *Vert de rage* ». Mais au fait, pourquoi écrire un livre ? « *J'ai pensé qu'une crise n'intéresse pas qu'une profession* » aussi a-t-il eu « l'idée » d'écrire « *une année de la vie d'un notaire, de décrire des cas et des histoires de vrais gens* ». « *Je crois que les gens ont besoin de savoir ce que nous vivons au quotidien* », glisse Frédéric Roussel.

Sans langue de bois

« *Ce grand coup de pied qui nous est donné, est-ce que ce n'est pas une oppor-*



tunité? », positive Frédéric Roussel. Pour lui, « *il faut remettre de l'humain dans la production* » du notariat, et il appelle ses confrères à reprendre la plume pour faire de beaux actes. Il parie qu'« *à partir de demain, si les gens font du beau, cela va se voir et être un outil concurrentiel* ».

Du neuf en immobilier

Profitant de cette présentation à la presse, Frédéric Roussel a noté qu'une disposition de la loi Alur était passée « *inaperçue* », à savoir « *la possibilité de créer des offices fonciers solidaires* ». Puis il a révélé avoir « *travaillé avec une députée du Nord pour que, dans la loi Macron, soit créé le bail réel solidaire pour permettre à des ménages d'accéder à la propriété* ». « *Ce n'est pas là-dessus que nous gagnerons beaucoup notre vie mais c'est une révolution de pouvoir dire à tout un pan de la population "Vous allez pouvoir laisser quelque chose en héritage à vos enfants"* », se réjouit-il. Il ne manque pour ce faire que l'ordonnance.

Clémentine Delzanno

Extraits :

« *J'aimerais bien les voir, ceux qui nous attaquent, installés autour de cette table où était réunie une sacrée brochette de juristes, fiscalistes, financiers : ils porteraient peut-être un jugement plus mesuré sur notre "rente" ! Des mois d'un travail acharné, de recherches et de documentations impressionnantes. Et le boulot est loin d'être terminé. Si je calcule le montant des honoraires rapportés aux heures consacrées au dossier, il n'y a pas de quoi rougir. Ces honoraires et ces clients nous permettent de recevoir et satisfaire celles et ceux qui ont peu ou*

pas de moyens, et qui ont droit à un service de qualité dans les différentes étapes de leur vie ». (p. 22)

« *Cette après-midi, rendez-vous en commission départementale des impôts pour assister un client ayant un souci avec l'administration fiscale au titre de son ISF. Les propositions de redressement de valeur de certains de ses immeubles sont très éloignées de la réalité. Les méthodes d'évaluation du service de contrôle sont bien curieuses...* ». (p. 210)